

Transports publics pour tous**Sylvain Quiquerez (Le Centre)**

Le 21 mai dernier, le Service du développement territorial (SDT) a mis en consultation le projet d'horaire 2027 des transports publics. Dans son communiqué, il indiquait que l'offre ferroviaire demeurerait inchangée, tandis que plusieurs adaptations concerneraient les lignes de bus afin de répondre aux critères de cofinancement fixés par l'Office fédéral des transports.

L'analyse des modifications proposées montre toutefois que la majorité d'entre elles se traduit par une réduction de l'offre : diminution des fréquences, suppression de certaines dessertes ou réduction des possibilités de correspondance. Cette évolution est préoccupante alors même que les collectivités publiques jurassiennes assument une part financière toujours plus importante du financement des transports publics.

Les suppressions de desserte interpellent particulièrement (Damvant, Ocourt et Lucelle) dans la mesure où elles semblent s'écarter du principe no 7 de la Conception directrice des transports publics, qui prévoit d'assurer une offre de transports publics équitable sur l'ensemble du territoire cantonal.

Par ailleurs, la Conception directrice des transports publics prévoit explicitement que, pour maintenir une desserte dans les secteurs à faible densité de population, "le recours à une desserte à itinéraire souple ("bus agile") peut être envisagé au besoin pour desservir à la demande des quartiers ou hameaux situés à l'écart de l'itinéraire de base ou en bout de ligne".

Dès lors que certaines localités ou certains secteurs voient leur desserte réduite ou supprimée dans le cadre du projet d'horaire 2027, il apparaît légitime de s'interroger sur la mise en œuvre concrète de cette mesure pourtant inscrite dans les orientations cantonales.

Enfin, les critères de cofinancement appliqués par l'Office fédéral des transports jouent également un rôle déterminant dans le maintien de certaines dessertes. Or, dans le cas de localités de petite taille, quelques habitants supplémentaires ou une évolution des méthodes de calcul peuvent avoir des conséquences importantes sur l'éligibilité au soutien fédéral. A titre d'exemple, la localité de Damvant, dont la population est aujourd'hui annoncée supérieure à 100 habitants, semble se situer à proximité d'un seuil déterminant pour l'application de certains critères. Cette situation soulève la question de la fréquence à laquelle ces critères sont réévalués et des données sur lesquelles repose cette évaluation.

Dans ce contexte, le Gouvernement est invité à répondre aux questions suivantes :

- 1. A quelle étape précise du processus d'élaboration des horaires la commission technique des transports publics et la Conférence des transports sont-elles consultées ? Quel est leur rôle effectif dans la validation des propositions soumises à consultation ?**
- 2. Le plan directeur et son volet "Mobilité", intégrant pleinement la Conception directrice des transports publics, demeurent-ils d'actualité et constituent-ils toujours les documents de référence sur lesquels le Gouvernement fonde ses décisions en matière d'offre de transports publics ?**
- 3. Comment le Gouvernement justifie-t-il les suppressions ou réductions de desserte prévues dans certaines localités au regard du principe d'équité territoriale inscrit dans la Conception directrice des transports publics ?**

4. **Face aux réductions ou suppressions de desserte prévues dans certaines localités, le Gouvernement a-t-il étudié la mise en place de solutions de type “bus agile” ou de transport à la demande, conformément aux orientations de la Conception directrice des transports publics ? Si oui, quelles analyses ont été réalisées et pour quelles localités ? Si non, pour quelles raisons ?**
5. **Le Gouvernement peut-il indiquer à quelle fréquence l'Office fédéral des transports réévalue les critères servant au cofinancement des dessertes régionales et quelles données démographiques sont prises en compte dans ce cadre ? Au regard de l'évolution récente de la population de certaines localités, notamment Damvant, le Gouvernement estime-t-il que les critères actuellement appliqués reflètent adéquatement la réalité du terrain ?**

Je remercie le Gouvernement de ses réponses.

Sylvain Quiquerez (Le Centre)

Co-signataires

- Mathieu Cerf (Le Centre)
- Vincent Eschmann (Le Centre)
- Marcel Meyer (Le Centre)
- François Monin (Le Centre)
- Lionel Maitre (Le Centre)
- Magali Voillat (Le Centre)
- Thierry Paratte (Le Centre)
- Clément Piquerez (Le Centre)
- Karine Génesta-Nagel (Le Centre)
- Guy Jubin (Le Centre)
- Aubin Montavon (Le Centre)
- Sébastien Piquerez (Le Centre)

Intervention déposée officiellement le 16 juin 2026